

Procédure fiscale - Séminaire d'été



Public

Comptables, experts comptables, conseillers fiscaux, directeurs financiers.

Le but de cette journée est d'analyser toutes les étapes entre la déclaration et l'enrôlement définitif:

- Période imposable et exercice d'imposition
- La déclaration à l'impôt des personnes physiques
- La déclaration à l'impôt des sociétés
- Les délais d'imposition
- Les modes de preuve
- Les pouvoirs d'investigation de l'administration
- Les procédures de taxation
- Les voies de recours.
- La régularisation fiscale permanente

Informations pratiques

> **Droit d'inscription**

- ✓ Cette formation est agréée "chèques formation".

> **Certificat - Attestation**

Attestation de participation

> **Reconnaissance**

Agréée ITAA

Procédure fiscale - Séminaire d'été - Le mardi 30 août 2022, Mercure Liège City Centre

Organisation

Adresse du lieu de formation :

Mercure Liège City Centre

Quai Saint-Léonard 36

4000 Liège

Un repas de midi est prévu pour les participants dans le restaurant de l'hôtel.

Attention ! En cas de paiement par Chèques-Formation, un supplément de 60€ vous sera réclamé pour le catering.

Renseignements

04/229.84.20

€ 240,00 € ou 6 Chèques-Formation

 **Dates de formation**
Le mardi 30 août 2022

Horaire
De 9h à 16 h

 **Site de Liège Sainte-Beuve**

Boulevard Sainte-Beuve, 1
4000 Liège
Belgique

inscription-sainte-beuve@centreifapme.be

[04/229.84.20](tel:042298420)

Formateur

Joël Renson, Conseiller général - Directeur de Centre au SPF Finances, Business coach certifié TCS (ACTP programme)